

Décision

Générale

colonial

Décision n° 49-403-1930 Secours.

n° 49-403-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 juin 1930

Numéro JO

n° 403 du 30/06/1930

Date du numéro

30 juin 1930

TEXTE INTÉGRAL

le sergent Guinet est autorisé à faire du travail supplémentaire au service des travaux publics, qui lui sera rétribué en raison de 7 francs l'heure.